

ADMIS CRPE

NOUVEAU
CONCOURS
2022

CRPE

PROFESSEUR DES ÉCOLES

Tout le cours

Épreuves écrites et orales



OFFERT

50 QCM interactifs
en ligne



Tous les savoirs disciplinaires
et didactiques



Méthodologie des épreuves



Plannings de révisions



Conseils du formateur

N°1 Vuibert
DES CONCOURS

ADMIS CRPE

**NOUVEAU
CONCOURS
2022**

CRPE

PROFESSEUR DES ÉCOLES

Tout le COURS Épreuves écrites et orales

Ouvrage dirigé par Marc Loison

*Docteur en histoire de l'éducation et sciences de l'éducation,
maître de conférences honoraire en histoire contemporaine de l'université d'Artois,
ancien conseiller pédagogique chargé de mission académique pour l'éducation prioritaire,
ancien président de jury CRPE*

Coordonné par Isabelle Pasquier

*Professeure certifiée de lettres en INSPE, ancienne responsable pédagogique de site IUFM
ayant fait fonction d'inspectrice de l'Éducation nationale*

Éric Greff

*Professeur agrégé de mathématiques
en INSPE, docteur en didactique
de l'informatique*

Audrey Hennart

*Professeure certifiée de lettres en
INSPE, docteur en littérature*

André Mul

*Professeur honoraire
de mathématiques*

Haimo Groenen

*Professeur agrégé d'EPS,
maître de conférences en STAPS,
URePSSS (EA 7369),
INSPE Lille-Nord de France*

Avec la collaboration de Florence Macke,
EMF, académie de Lille

Vuibert

Ressources numériques pour réussir le CRPE



Téléchargez gratuitement les ressources
numériques sur : www.vuibert.fr/site/210736

- 50 QCM interactifs ;
- Le sujet zéro officiel corrigé de l'épreuve écrite de français ;
- Le sujet zéro officiel corrigé de l'épreuve écrite de mathématiques ;
- Tous les conseils à suivre et les pièges à éviter

ISBN : 978-2-311-21073-6

ISSN : 2109-7658

Maquette : Séverine Tanguy/Caroline Joubert (Atelier du livre)

Composition : STDI



La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite. Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur.

S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20, rue des Grands-Augustins, F-75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70

© Vuibert – juillet 2021 – 5, allée de la 2^e DB – 75015 Paris

Site Internet : <http://www.vuibert.fr>

Sommaire

pour se repérer

Travail
réalisé



Votre concours, votre métier

► Comment aborder le CRPE ?	8	☐
► Présentation de l'ouvrage	12	☐



PARTIE 1

Réussir l'épreuve écrite de français

► Présentation de l'épreuve	14	☐
► Programme	15	☐
► Planning de révisions	17	☐
► Tout le cours : grammaire de phrase	19	☐
① Les classes grammaticales ou natures	20	☐
② La phrase	31	☐
③ Les fonctions dans la phrase	39	☐
④ Le nom et le groupe nominal	46	☐
⑤ L'adjectif	52	☐
⑥ La phrase complexe	55	☐
⑦ Le verbe	62	☐
► Tout le cours : grammaire de texte	75	☐
① Le système énonciatif	76	☐
② Les paroles rapportées	81	☐
③ La structure du texte	84	☐
④ Les reprises anaphoriques	87	☐
⑤ Les figures de style	90	☐
► Tout le cours : lexique et compréhension lexicale	93	☐
Retour sur le document de cadrage	94	☐
① Les procédés de formation des mots	95	☐
② L'emprunt	104	☐
③ Les relations formelles entre les mots	106	☐

4	Les relations sémantiques entre les mots	107	☐
5	La polysémie	108	☐
▶	Réflexion et développement à partir d'un texte	109	☐
	Retour sur le document de cadrage	110	☐
	Méthodologie	115	☐



PARTIE 2

Réussir l'épreuve écrite de mathématiques

▶	Présentation de l'épreuve	120	☐
▶	Programme	121	☐
▶	Planning de révisions	122	☐
▶	Tout le cours : nombres	123	☐
	1 Nombres et opérations	124	☐
	2 Multiples et diviseurs	130	☐
	3 Fractions, nombres rationnels et écritures fractionnaires	135	☐
	4 Éléments de calcul algébrique	138	☐
	5 Étude de quelques fonctions numériques	143	☐
	6 Équations et systèmes d'équations	148	☐
▶	Tout le cours : géométrie	153	☐
	1 Les bases de la géométrie plane	154	☐
	2 Constructions avec la règle et le compas	159	☐
	3 Triangles et polygones	165	☐
	4 Cercles et disques	171	☐
	5 Le théorème de Pythagore	176	☐
	6 Le théorème de Thalès	179	☐
	7 Transformations du plan	183	☐
	8 Les solides	190	☐
▶	Tout le cours : grandeurs et gestion des données	199	☐
	1 Les grandeurs usuelles	200	☐
	2 La proportionnalité	205	☐
▶	Tout le cours : statistiques et probabilités	209	☐
	1 Statistiques	210	☐
	2 Éléments de probabilités	221	☐
▶	Tout le cours : algorithmique et programmation	225	☐



PARTIE 3

Réussir l'épreuve orale de leçon

► Présentation de l'épreuve	230	☐
► Planning de révisions	233	☐
► Méthodologie	234	☐
① Des savoirs pour enseigner	234	☐
② Concevoir et animer une séance d'apprentissage	241	☐
③ Préparer son exposé	254	☐
④ Présenter son exposé	263	☐
► Tout le cours : réussir la leçon de français	269	☐
① L'oral du cycle 1 au cycle 3	270	☐
② Lire du cycle 1 au cycle 3	280	☐
③ Écrire du cycle 1 au cycle 3	296	☐
④ Comprendre le fonctionnement de la langue du cycle 1 au cycle 3	309	☐
► Tout le cours : réussir la leçon de mathématiques	323	☐
① L'école maternelle	324	☐
② La numération	329	☐
③ Les décimaux	332	☐
④ Les champs additif et soustractif	340	☐
⑤ Le champ multiplicatif et la division	346	☐
⑥ La proportionnalité	361	☐
⑦ Les grandeurs et mesures	368	☐
⑧ Les éléments de base de la géométrie plane et les figures usuelles	375	☐
⑨ Les quadrillages et transformations	380	☐
⑩ Les solides	383	☐
⑪ La résolution de problème	386	☐



PARTIE 4

Réussir l'épreuve orale d'entretien : EPS

► Présentation de l'épreuve	394	☐
► Planning de révisions	396	☐
► Tout le cours : les fondements de l'EPS en tant que discipline d'enseignement à l'école primaire	397	☐

① Définitions et spécificités de l'EPS	398	☐
② Programmes scolaires et textes officiels	400	☐
③ Les moyens éducatifs de l'EPS : les APSA	408	☐
④ L'EPS et l'éducation à la santé à l'école	410	☐

D Tout le cours : repères sur l'enseignement et les apprentissages en EPS à l'école primaire

① Connaissances scientifiques sur l'enfant et l'apprentissage moteur.....	418	☐
② Analyse et transposition didactique des APSA en EPS.....	434	☐
③ Repères généraux sur la conception de l'enseignement de l'EPS.....	440	☐
④ Conception d'une unité d'apprentissage en EPS	446	☐
⑤ Conception d'une situation d'apprentissage en EPS.....	448	☐



PARTIE 5 **Réussir l'épreuve orale d'entretien : mises en situation professionnelle**

D Présentation de l'épreuve

D Planning de révisions

D Tout le cours : connaître l'histoire de l'école primaire française

① Émergence de l'école contemporaine.....	460	☐
② XIX ^e siècle : le siècle de l'école primaire.....	463	☐
③ Les remises en question.....	468	☐
④ Des maîtres aux professeurs des écoles	471	☐
⑤ L'école du XXI ^e siècle miroir des difficultés sociales et économiques.....	476	☐
⑥ Dates clés	480	☐

D Tout le cours : se situer dans les différentes dimensions du système éducatif

① Institution scolaire : administration et hiérarchie.....	482	☐
② Fonctionnement de l'école primaire.....	483	☐
③ Enjeux des politiques éducatives	487	☐
④ Établissement et rôle des différents conseils	490	☐
⑤ École, protection et prévention.....	492	☐
⑥ Équipe éducative, équipe pédagogique	495	☐
⑦ Droits et obligations de la communauté éducative	497	☐
⑧ Relations avec les parents	498	☐
⑨ Partenaires de l'école	500	☐

► Tout le cours : connaître les valeurs et exigences du service public et de la République	503	☐
❶ Droits et obligations des fonctionnaires	504	☐
❷ Laïcité à l'école.....	505	☐
❸ Éducation aux droits de l'Homme	508	☐
❹ Lutte contre les discriminations et les stéréotypes	510	☐
❺ Promotion de l'égalité filles-garçons	512	☐



Votre concours, votre métier

Cet ouvrage a pour objectif essentiel d'assurer la préparation théorique de la plupart **des épreuves écrites et orales** du concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE). Rappelons que ces épreuves visent à apprécier les connaissances du candidat indispensables pour un enseignement maîtrisé des programmes de l'école primaire.

Avant d'aborder la préparation théorique des épreuves écrites de français et de mathématiques, des épreuves orales portant sur la préparation d'une leçon, l'enseignement de l'éducation physique et sportive et la connaissance du système éducatif et du métier de professeur, il paraît essentiel d'indiquer les textes officiels qui régissent désormais le CRPE et que tout candidat se doit de connaître. Il est par ailleurs indispensable de connaître le contenu de l'ensemble des épreuves écrites et orales d'admissibilité et d'admission et les objectifs qui leur sont assignés.

1 Les textes officiels

L'arrêté du 25 janvier 2021 paru au *Journal officiel* du 29 janvier 2021 fixe les modalités d'organisation du concours externe de recrutement de professeurs des écoles. Deux grandes séries d'épreuves constituées respectivement de trois épreuves écrites d'admissibilité et de deux épreuves orales d'admission sont définies par référence aux programmes de l'école primaire (*Bulletin officiel* n° 31 du 30 juillet 2020), au socle commun de connaissances, de compétences et de culture (*Bulletin officiel* n° 17 du 23 avril 2015) mais aussi par référence aux compétences professionnelles des maîtres (annexe de l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 paru au *Journal officiel* du 18 juillet 2013). Ces compétences sont intégralement réaffirmées dans le référentiel de formation publié dans le *Journal officiel* du 7 juillet 2019. Ce référentiel mis en œuvre depuis la rentrée scolaire 2019 précise, par ailleurs, les objectifs, les axes de formation et le niveau de maîtrise des attendus en fin de master MEEF.

Enfin, sur le site du ministère de l'Éducation nationale, on veillera à consulter les sujets zéro et les programmes des épreuves écrites de français, de mathématiques et d'application.

2 Les épreuves du CRPE

Trois épreuves écrites d'admissibilité		
Cadre de référence : Programmes de l'école primaire		
Niveau attendu : Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4. Des connaissances et compétences en didactique du français et des mathématiques ainsi que des autres disciplines pour enseigner au niveau primaire sont nécessaires. Les épreuves écrites prennent appui sur un programme publié sur le site Internet du ministère chargé de l'Éducation nationale.		
Épreuve écrite disciplinaire de français		
Notée sur 20. Coefficient 1. Durée : 3 heures		
L'épreuve prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots. Elle comporte trois parties :		
une partie consacrée à l'étude de la langue, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;	Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.	
une partie consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;		
une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.		
Épreuve écrite disciplinaire de mathématiques		
Notée sur 20. Coefficient 1. Durée : 3 heures		
L'épreuve est constituée d'un ensemble d'au moins trois exercices indépendants, permettant de vérifier les connaissances du candidat.	Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire	
Épreuve écrite d'application		
Notée sur 20. Coefficient 1. Durée : 3 heures		
L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente. Le candidat a le choix au début de l'épreuve entre trois sujets portant respectivement sur l'un des domaines suivants : sciences et technologie ; histoire, géographie, enseignement moral et civique ; arts. Le candidat dispose d'un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques. Il est amené à montrer dans le domaine choisi une maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage.		
Sciences et technologie	L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3), y compris dans sa dimension expérimentale.	Chaque épreuve peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.
Histoire, géographie, enseignement moral et civique	Au titre d'une session, la Commission nationale compétente mentionnée à l'article 11 détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : histoire, géographie, enseignement moral et civique. L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3).	Quand l'épreuve comporte 2 composantes, chacune d'entre elles est notée sur 10 points.
Arts	Au titre d'une session, la Commission nationale compétente mentionnée à l'article 11 détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts. L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3).	Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Deux épreuves orales d'admission	
Épreuve de leçon	
Notée sur 20. Coefficient 4. Durée : 1 heure. Préparation : 2 heures	
L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat. Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.	
Préparation : Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes...	Durée de l'épreuve : Français : 30 minutes dont un exposé de 10 à 15 minutes et un entretien pour la durée restante impartie à cette partie.
Présentation et entretien : Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.	Mathématiques : idem La note 0 est éliminatoire
Épreuve d'entretien composée de 2 parties	
Notée sur 20. Coefficient 2. Durée totale : 1 heure 5 minutes	
Première partie : Éducation physique et sportive. Connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant Notée sur 10. Durée : 30 minutes. Préparation : 30 minutes	
Préparation : À partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.	Exposé : ne doit pas excéder 15 minutes Entretien : pour la durée restante impartie à cette première partie.
Exposé et entretien : L'entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et de psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.	La note 0 obtenue à cette partie est éliminatoire.
Seconde partie : Se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation Notée sur 10. Durée : 35 minutes	
Objectifs : cette seconde partie porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.	
Entretien : le premier temps de l'échange débute par une présentation par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. La suite de l'échange doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à : • s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ; • faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.	Premier temps de l'échange : Présentation du parcours et des expériences : 5 minutes maximum Échange avec le jury : 10 minutes Second temps de l'échange (mises en situation professionnelle) : 20 minutes La note 0 obtenue à cette partie est éliminatoire.

Épreuve orale facultative de langue vivante étrangère Notée sur 20. Durée : 30 minutes. Préparation : 30 minutes	
Le candidat peut demander au moment de l'inscription au concours à subir une épreuve orale facultative portant sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien.	
Contenu et modalités : L'épreuve débute par un échange dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique, de deux pages maximum, qui peut être de nature variée : une séance ou un déroulé de séquence d'enseignement, un document d'évaluation, une production d'élève, un extrait de manuel ou de programme, un article de recherche en didactique des langues, etc., fourni par le jury (durée : dix minutes). Puis, le candidat expose la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document fourni par le jury dans une séance ou une séquence pédagogique. Le candidat explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support (exposé : dix minutes en français suivi d'un échange de dix minutes dans la langue vivante étrangère choisie).	Exposé : 10 minutes Échange : 20 minutes L'usage du dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé. Le niveau minimum de maîtrise attendu de la langue correspond au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues. Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.

Le présent manuel, par le biais de points disciplinaires, didactiques, pédagogiques et déontologiques, vous permettra de vous préparer efficacement aux épreuves écrites et orales.

C'est le souhait que les auteurs de cet ouvrage et moi-même formulons. Par ailleurs, sa mise en œuvre éditoriale n'aurait pas été possible sans l'aide précieuse de Sophie Bravard, éditrice, que je tiens ici personnellement à remercier.

Marc Loison

Maître de conférences honoraire

Docteur en histoire de l'éducation et sciences de l'éducation

Directeur de l'ouvrage

Présentation de l'ouvrage

Cet ouvrage a vocation à vous accompagner dans votre préparation au CRPE.

Qu'il s'inscrive dans la poursuite de votre cursus universitaire ou que vous réorientiez votre parcours professionnel, vous vous engagez dans un projet exigeant et dans un métier dont il est nécessaire d'appréhender toute la richesse et la complexité.

À cet effet, nous vous invitons en première intention à bien connaître les programmes de l'école du cycle 1 au cycle 3 (lisez en outre ceux du cycle 4, de classe de seconde pour le domaine « Nombres et calculs » en mathématiques, de classes de seconde et de première pour le domaine « Étude de la langue » en français), le socle de compétences, de connaissances et de culture, ainsi que le référentiel de compétences du métier de professeur des écoles.

Ce manuel souhaite vous préparer aux épreuves écrites et orales du concours tout en vous dotant d'éléments de réflexion efficaces pour la pratique enseignante. Nous l'avons élaboré pour vous permettre de vous doter non seulement d'outils méthodologiques, mais aussi de connaissances sur les savoirs à enseigner et pour enseigner. Vous trouverez dans cet ouvrage des éléments de formation actualisés aussi bien au regard des programmes qu'au regard de la recherche.

Les nouvelles épreuves du CRPE visent à embrasser la polyvalence du métier de professeur des écoles.

Les fondamentaux que sont le français et les mathématiques occupent une large place dans cet ouvrage puisque ces deux domaines sont mobilisés aussi bien dans les épreuves écrites d'admissibilité que dans les épreuves orales d'admission. Vous trouverez également de quoi vous préparer à l'épreuve orale d'entretien par le biais de notions sur le développement de l'enfant, de savoirs pour enseigner l'EPS. La dimension professionnelle est également envisagée dans le cadre du contexte d'exercice du métier visant à vous préparer à la partie 2 de l'oral d'entretien.

Les auteurs, tous expérimentés dans la formation initiale et continue d'enseignants, ont pris soin d'attirer votre attention sur des points délicats, des notions à ne pas confondre, des incontournables à maîtriser absolument, des erreurs fréquemment commises durant les sessions antérieures du concours.

Vous pourrez utilement compléter votre lecture par de nombreux ouvrages issus des collections Vuibert, que ce soit dans le domaine de la préparation au concours que dans celui de la préparation de classe¹.

Pour les auteurs,
Isabelle Pasquier et Marc Loison

PARTIE 1



Réussir l'épreuve écrite de français

Coefficient 

Durée :  heures

Présentation de l'épreuve	14
Programme.....	15
Planning de révisions	17
Tout le cours.....	19



Présentation de l'épreuve

1 Le texte officiel

L'arrêté du 25 janvier 2021 fixe les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles.

« I. - Épreuves d'admissibilité

I. 1. Épreuve écrite disciplinaire de français. L'épreuve prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots. Elle comporte trois parties :

- une partie consacrée à l'étude de la langue, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;
- une partie consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;
- une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire. Durée : trois heures ; coefficient : 1. »



CONSEIL DU FORMATEUR

Lisez la présentation officielle des épreuves sur le site du *Journal officiel* :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075701>

2 Des questions pratiques

Le descriptif de l'épreuve met fortement l'accent sur les connaissances disciplinaires en matière d'étude de la langue, de lexique. Cette épreuve ne convoque pas de partie professionnelle. Cette dernière se retrouve lors de l'épreuve orale de leçon dont les attendus et les enjeux sont analysés dans la partie 3 de ce manuel.

L'épreuve étant nouvelle, il est assez difficile d'anticiper le temps à consacrer aux différentes questions. Il va de soi que répondre à des questions de langue et de lexique sera plus rapide que de rédiger un écrit dissertatif à partir d'un texte support.

L'épreuve ne durant que trois heures, n'envisagez pas de rédiger un brouillon.

Entraînez-vous régulièrement et progressivement, privilégiez toutes les occasions de composer en trois heures. L'objectif est de vous doter d'une méthodologie pour vous mettre rapidement en ordre de marche le jour J.



Programme

L'épreuve écrite disciplinaire de français prend appui sur le programme en vigueur de français du cycle 4, ainsi que sur la partie « L'étude de la langue au lycée » des programmes de français de seconde générale et technologique et de première des voies générale et technologique.

3 Première partie de l'épreuve écrite : grammaire

A. Grammaire de phrase

■ Les classes grammaticales ou natures :

- Identification, selon leur nature, des mots suivants : les verbes, les noms, les déterminants (articles définis et indéfinis, déterminants possessifs, démonstratifs, interrogatifs), les adjectifs qualificatifs, les pronoms (personnels, possessifs, relatifs, démonstratifs et interrogatifs), les adverbes, les prépositions.
- Utilisation adéquate de la substitution pronominale, ainsi que des conjonctions de coordination et autres mots de liaison (adverbes).

■ **La phrase.** Identification des phrases simples et complexes, des propositions dans la phrase complexe, des types et formes de phrases, de la voix active et de la voix passive, utilisation pertinente des signes de ponctuation.

■ **Les fonctions dans la phrase.** Identification du verbe, de son sujet et des compléments d'objet direct, indirect, second ainsi que de l'attribut du sujet, identification des compléments circonstanciels.

■ **Le nom et le groupe nominal.** Identification des éléments du groupe nominal et de leurs fonctions : déterminant, adjectif et proposition subordonnée relative en fonction épithète, complément du nom.

■ **L'adjectif.** Connaissance de la morphologie et de la syntaxe de l'adjectif, de la notion de degré de l'adjectif.

■ **Les propositions dans la phrase complexe.** Identification de la phrase complexe, compréhension des notions de juxtaposition, de coordination, de subordination, identification des différents types de propositions subordonnées et de leurs fonctions grammaticales.

■ Le verbe :

- Connaissance du vocabulaire relatif à la compréhension des conjugaisons.
- Compréhension des notions de temps et de mode.
- Repérage dans un texte des temps simples et des temps composés, compréhension de leurs règles de formation.
- Compréhension de la valeur des temps verbaux.

■ Les règles orthographiques à maîtriser :

- Grammaticales : connaissance et utilisation à bon escient des marques de l'accord dans le groupe nominal (accord en genre et en nombre entre le déterminant, le

nom et l'adjectif), des particularités des marques du pluriel de certains noms et de certains adjectifs ; connaissance des règles de l'accord en nombre et en personne entre le sujet et le verbe, des règles d'accord du participe passé construit avec être et avoir (cas particulier du complément d'objet placé avant le verbe).

- Lexicales : connaître les correspondances grapho-phoniques, l'orthographe des mots fréquents et irréguliers, reconnaître les régularités dans l'écriture des mots, expliquer l'orthographe d'un mot par sa formation ou son étymologie.

B. Grammaire de texte

- Le système énonciatif
- Les paroles rapportées
- Les reprises anaphoriques
- La structure du texte
- Les figures de style

4 Deuxième partie de l'épreuve écrite : lexique

- **Les procédés de formation des mots**

La dérivation

La composition

La conversion

Les autres procédés de formation des mots

- **L'emprunt**

Les mots hérités

Les mots empruntés aux langues régionales ou étrangères

- **Les relations formelles entre les mots**

L'homonymie

L'homonymie, l'homographie, l'homophonie

La paronymie

- **Les relations sémantiques entre les mots**

La synonymie

L'antonymie

La hiérarchie de sens : hyponymie et hyperonymie

- **La polysémie**

5 Troisième partie de l'épreuve écrite : réflexion et développement à partir d'un texte

La troisième partie de l'épreuve écrite s'appuie sur le programme de français du cycle 4, notamment en ce qui concerne la partie « culture littéraire et artistique ».



Planning de révisions

Périodes	Thèmes à étudier	Nos outils
Période 1 Septembre à novembre	Grammaire de phrase : – les classes grammaticales – la phrase Lexique : – dérivation et composition – les autres procédés de formation des mots – l'emprunt	p. 20 p. 31 p. 95 p. 103 p. 104
Période 2 Décembre à mi-janvier	Grammaire de phrase : – les fonctions dans la phrase – le groupe nominal – l'adjectif Lexique : – les relations formelles entre les mots – les relations sémantiques entre les mots	p. 39 p. 46 p. 52 p. 106 p. 107
Période 3 Mi-janvier à février	Grammaire de phrase : – la phrase complexe – le verbe Lexique : – la polysémie	p. 55 p. 62 p. 108
Période 4 Mars à avril	Grammaire de texte Révisions générales	p. 75

Grammaire de phrase

Tout le cours

1. Les classes grammaticales ou natures	20
2. La phrase	31
3. Les fonctions dans la phrase	39
4. Le nom et le groupe nominal	46
5. L'adjectif	52
6. La phrase complexe	55
7. Le verbe	62



Tout le cours

1. Les classes grammaticales ou natures



NOTE DU FORMATEUR

Ce chapitre se propose d'établir une typologie générale des classes de mots. Les particularités sémantiques, syntaxiques et morphologiques de la plupart d'entre eux seront explicitées et développées dans les chapitres suivants.

■ Mise au point terminologique

La notion de « nature » est héritée de la grammaire traditionnelle, qui regroupe des éléments hétérogènes suivant des critères morphologiques, sémantiques et syntaxiques. L'hétérogénéité des classifications ainsi proposées pose problème, notamment parce qu'un même mot, qui fait l'objet d'une entrée unique dans le dictionnaire, peut avoir plusieurs natures.

EX : Tout est perdu. / Il est tout content.

Dans une perspective linguistique, on parlera plutôt de « classes grammaticales », leur but étant de créer des regroupements stables, définis par :

- les propriétés communes des mots appartenant à une même classe grammaticale ;
- la possibilité de les substituer les uns aux autres dans une même phrase ou un même groupe syntaxique.

EXEMPLES :

Grammaire traditionnelle	Linguistique
La grammaire traditionnelle parle d'adjectifs possessifs et démonstratifs. EX : <u>ses</u> chaussures ; <u>cette</u> table. Il est pourtant difficile d'associer ces mots à la classe des adjectifs, car le remplacement de « ses » ou de « cette » par un mot appartenant à cette classe grammaticale est impossible.	La linguistique regroupe sous l'appellation « déterminants » les articles et les déterminants possessifs, démonstratifs, indéfinis, interrogatifs, numéraux, exclamatifs (dits « adjectifs » dans la grammaire traditionnelle), en raison des critères syntaxiques qu'ils partagent et des permutations possibles. EX : <u>ses</u> chaussures ; <u>les</u> chaussures ; <u>plusieurs</u> chaussures. De fait, la terminologie « adjectif » pour désigner les mots appartenant à cette classe grammaticale a disparu des programmes.

On sépare généralement les classes grammaticales en deux grandes catégories :

- les mots variables ;
- les mots invariables.

1 Les mots variables

A. Les noms

a. Les noms communs

Les noms communs sont généralement précédés d'un déterminant qui en précise le genre et le nombre. Ils désignent des êtres, des idées, sentiments, émotions... ou des objets qui partagent un certain nombre de caractéristiques. **EX :** chat ; bonheur ; jalousie ; voiture.

b. Les noms propres

Ils viennent illustrer la difficulté à classer les mots par « nature », dans la mesure où ils sont généralement, à l'inverse des noms communs, invariables et employés sans déterminant, notamment pour les prénoms (**EX :** Pierre, Camille, Nicolas) et les noms de ville (**EX :** Paris, Londres, Pékin).

Certains noms propres (les noms de pays) peuvent être précédés de l'article défini (**EX :** la France, le Japon, le Sénégal) et les noms désignant un groupe d'individus appartenant à une même communauté sont assimilés à des noms propres et commencent à ce titre par une majuscule (**EX :** les Français, les Londoniens, les Espagnols...).

B. Les déterminants

D'après la *Grammaire méthodique du français*¹, « le déterminant se définit comme le mot qui doit nécessairement précéder un nom commun pour constituer un groupe nominal bien formé dans la phrase de base ». Cela signifie qu'il s'agit d'un constituant obligatoire du groupe nominal dans sa forme canonique, sans lequel l'énoncé produit devient agrammatical.

EX : La petite fille joue. / * Petite fille joue².

Le déterminant :

- s'accorde en genre et en nombre avec le nom ;
- est toujours placé en première position dans le GN canonique.

a. Les articles

■ Les articles définis : le, la, les, l'

Il convient d'ajouter à ces articles les articles définis contractés :

- au (à + le), aux (à + les) ;
- du (de + le), des (de + les).

1. Riegel M., Pellat J.-C., Rioul R., *Grammaire méthodique du français*, PUF, 2018, 7^e éd.
2. L'astérisque vient signaler une phrase agrammaticale.

On utilise l'article défini quand :

- le GN auquel il appartient renvoie à un élément cité antérieurement. **EX :** Un chien m'a mordu, l'*animal* n'avait pourtant pas l'air méchant ;
- le GN qu'il introduit renvoie à un élément connu). **EX :** Passe-moi le sel ;
- le GN désigne une généralité. **EX :** La vérité effraie souvent ;
- le nom qu'il détermine est expansé. **EX :** La personne qui m'a reçu était très aimable.

■ Les articles indéfinis : un, une, des

On utilise l'article indéfini quand :

- le nom qu'il détermine renvoie à un référent qui n'est pas encore connu. **EX :** Un homme est descendu du train ;
- on veut donner au GN ainsi formé une valeur générique. **EX :** Un moment de honte est vite passé.



NOTE DU FORMATEUR

Au pluriel, la forme « des » est réduite à « de » ou « d' » quand l'adjectif est antéposé au nom.

EX : de grandes jambes ; d'excellentes recettes.

■ L'article partitif

Il est placé devant un nom massif ou non comptable, pour signaler qu'il s'agit d'une partie ou d'une certaine quantité de l'élément désigné par le nom.

EX : du pain ; de la soupe ; de l'eau.



ATTENTION

L'article partitif ne doit pas être confondu avec l'article défini contracté !

EXEMPLES :

- Il mange du pain → « du » est ici un article partitif. « Pain » est un nom massif, la quantité exacte de pain qui a été mangée ne peut être dénombrée.
- La voiture du chauffeur est accidentée → « du » est ici un article défini contracté (de + le), car « chauffeur » est un nom comptable. Il s'agit de désigner une personne particulière, on pourrait compter le nombre de chauffeurs, et associer ce nom à un déterminant numéral (un chauffeur, deux chauffeurs, trois chauffeurs...).

b. Les déterminants démonstratifs

Le déterminant démonstratif s'accorde en genre et en nombre avec le nom qu'il détermine. Il peut :

- renvoyer à un élément présent dans la situation d'énonciation. **EX :** Cette voiture a failli nous renverser ;

– avoir une valeur anaphorique (c'est-à-dire renvoyer à un élément antérieur de l'énoncé). **EX :** Nous avons rencontré un homme. Cet homme nous a semblé antipathique.

Les déterminants démonstratifs

	Singulier	Pluriel
Masculin	Ce (quand le nom déterminé commence par une consonne) EX : <u>ce</u> cheval Cet (quand le nom déterminé commence par une voyelle) EX : <u>cet</u> arbre	Ces EX : <u>ces</u> chevaux ; <u>ces</u> arbres ; <u>ces</u> chansons
Féminin	Cette EX : <u>cette</u> chanson	



FOCUS

La forme discontinue

Le déterminant démonstratif peut dans certains cas être renforcé par les adverbes « ci » ou « là » après le nom, auquel il est relié par un trait d'union. C'est ce que l'on appelle la **forme discontinue** du déterminant démonstratif. **EX :** cette chaise-ci ; ce train-là.

c. Les déterminants possessifs

Le déterminant possessif actualise le nom en précisant son lien avec une personne grammaticale.

Il varie :

- en genre et en nombre en fonction du nom qu'il détermine. **EX :** mon chien ; sa voiture ;
- en fonction de la personne grammaticale à laquelle il renvoie. **EX :** Son frère : le déterminant possessif renvoie à une seule personne / Leur frère : le déterminant possessif renvoie à plusieurs personnes.

Les déterminants possessifs

Personne représentée	Genre et nombre du nom déterminé		
	Singulier		Pluriel
	Masculin	Féminin	Masculin/Féminin
P1	Mon	Ma	Mes
P2	Ton	Ta	Tes
P3	Son	Sa	Ses
P4	Notre		Nos
P5	Votre		Vos
P6	Leur		leurs

d. Les déterminants numéraux

Les déterminants numéraux cardinaux indiquent le nombre de référents désignés par le nom.

EX : Trois cadeaux ; cent voitures.

Seuls les numéraux cardinaux sont considérés comme des déterminants. Les numéraux ordinaux sont considérés comme des adjectifs, car on ne peut les utiliser seuls devant le nom qu'ils déterminent.

EX : Trois chevaux ; Le troisième cheval ; * Troisième cheval

e. Les déterminants indéfinis

Le déterminant indéfini marque dans le GN une idée floue de quantité ou de qualité concernant le nom qu'il détermine.

EX : plusieurs gâteaux ; quelques personnes ; aucune idée ; n'importe quel livre ; certains jeux ; tel ami ; nulle raison ; toute raison ; beaucoup de vent.

f. Les déterminants interrogatifs : quel, quelle, quels, quelles

Le déterminant interrogatif s'emploie dans une phrase interrogative, quand l'objet de l'interrogation est le nom déterminé.

EX : De quelle rumeur parlez-vous ?

g. Les déterminants exclamatifs : quel, quelle, quels, quelles

Le déterminant exclamatif est utilisé dans les phrases de forme exclamative.

EX : Quelle honte !



FOCUS

Déterminants et pronoms

Il est fréquent, au concours, que des candidats confondent déterminants et pronoms, dont certaines formes sont parfois proches.

EXEMPLES :

- Aucune solution ne me convient / Aucune n'est venue.

Dans la première phrase, « aucune » est un déterminant indéfini, associé au nom « solution », noyau du GN sujet. Dans la deuxième phrase, « aucune » est un pronom, il n'est pas associé à un nom avec lequel il formerait un GN.

- La porte est fermée / Il la voit dans le jardin.

Dans la première phrase, « la » est un article défini, qui détermine le nom « porte », noyau du GN sujet. Dans la deuxième phrase, « la » est un pronom personnel, COD du verbe « voit ».

C. L'adjectif

L'adjectif se rapporte à un mot (nom ou pronom) dont il précise le sens et avec lequel il s'accorde en genre et en nombre. Il peut :

- être un constituant du GN, en ce qu'il complète le nom noyau. **EX :** Une voiture verte ;

– être relié à un nom, un GN ou un pronom par un verbe attributif. Il devient alors un constituant du groupe verbal. **EX :** *Elle* est méchante.

D. Les pronoms

Un pronom peut :

- remplacer ou reprendre un mot ou un groupe de mots présent dans l'énoncé. Il s'agit alors d'une reprise anaphorique. **EX :** J'ai appelé Marie. Elle ne m'a pas entendu ;
- faire référence à la situation d'énonciation, on parle alors de référence déictique. **EX :** Je ne viendrai pas demain.

a. Les pronoms personnels

Caractéristiques des pronoms personnels :

■ Les pronoms personnels de 1^{re} et 2^e personnes sont exclusivement déictiques : l'identification de leur référent dépend de la situation d'énonciation. En revanche, les pronoms de 3^e personne peuvent faire référence à des éléments antérieurs de l'énoncé et être des pronoms de reprise.

■ On distingue deux formes de pronoms personnels : les formes conjointes, qui sont placées près du verbe (**EX :** Je bois du café), et les formes disjointes, essentiellement utilisées dans les phrases de forme emphatique, qui en sont éloignées (**EX :** Toi, tu n'aimes pas le café).

Les pronoms personnels

Personnes	Formes conjointes			Formes disjointes	Pronoms réfléchis
	Fonctions grammaticales				
	Sujet	COD	COI		
P1	Je	Me/m'		Moi	Me
P2	Tu	Te/t'		Toi	Te
P3	Il, elle, on	Le, la, l'	Lui + les pronoms adverbiaux « y » et « en » pour des non animés	Lui, elle	Se (forme conjointe)/ Soi (forme disjointe)
P4	Nous	Nous		Nous	Nous
P5	Vous	Vous		Vous	Vous
P6	Ils, elles	Les	Leur + « y » et « en » pour des non animés	Eux, elles	Se (forme conjointe)/ Soi (forme disjointe)

b. Les pronoms possessifs

Personne	Singulier		Pluriel	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
P1	Le mien	La mienne	Les miens	Les miennes
P2	Le tien	La tienne	Les tiens	Les tiennes
P3	Le sien	La sienne	Les siens	Les siennes
P4	Le nôtre	La nôtre	Les nôtres	
P5	Le vôtre	La vôtre	Les vôtres	
P6	Le leur	La leur	Les leurs	

c. Les pronoms démonstratifs

	Singulier			Pluriel	
	Masculin	Féminin	Neutre	Masculin	Féminin
Formes simples	Celui	Celle	Ce, ça	Ceux	Celles
Formes composées	Celui-ci Celui-là	Celle-ci Celle-là	Ceci Cela	Ceux-ci Ceux-là	Celles-ci Celles-là

d. Les pronoms indéfinis

Pronoms quantifiants			Pronoms identificateurs
Quantité nulle	Quantité indéterminée	Totalité	
Aucun(e), personne, nul(le), rien, pas un(e)...	Quelqu'un, quelque chose, n'importe qui/ n'importe quoi, quelques-un(e)s, plusieurs, d'aucun(e)s, certain(e)s...	Chacun(e) Tout, toute(s), tous	Le, la, les même(s) Tel(le)(s) L'autre, les autres L'un(e), l'autre Les un(e)s, les autres...

e. Les pronoms interrogatifs

Fonction	Formes simples et renforcées	Formes composées
Sujet	Qui, qui est-ce qui EX : <u>Qui</u> me parle ?/ <u>Qui est-ce qui</u> me parle ?	Lequel, laquelle, lequel(le)s EX : <u>Lesquels</u> parlent ?
Attribut	Qui, que/qu', qu'est-ce EX : <u>Qui</u> est-ce ?/ <u>Qu'est-ce que</u> c'est ?	Lequel, laquelle, lequel(le)s EX : <u>Lequel</u> est-ce ?
COD	Qui, que, qu'est-ce que EX : <u>Que</u> regardes-tu ?/ <u>Qu'est-ce que</u> tu regardes ?	Lequel, laquelle, lequel(le)s EX : <u>Laquelle</u> regardes-tu ?
COI	À qui, à quoi, à qui est-ce que, à quoi est-ce que De qui, de quoi, de qui est-ce que, de quoi est-ce que EX : <u>À quoi</u> penses-tu ?/ <u>De qui est-ce que</u> tu parles ?	Auquel, à laquelle, auquel(le)s EX : <u>Auquel</u> penses-tu ?

f. Les pronoms relatifs

Fonction grammaticale	Formes simples (ne varient pas selon le genre et le nombre de l'antécédent)	Formes composées (varient selon le genre et le nombre de l'antécédent)
Sujet	Qui EX : L'homme <u>qui</u> est venu n'avait pas l'air gentil.	Lequel, laquelle, lesquels, lesquelles EX : Cet homme, <u>lequel</u> est venu hier, n'avait pas l'air gentil.
COD	Que EX : Le chien <u>que</u> nous avons croisé hier a l'air méchant.	
COI	À qui/à quoi, de qui/de quoi, par qui/par quoi EX : La personne <u>à qui</u> j'ai écrit ne m'a pas répondu.	Auquel/à laquelle/auxquel(le)s ; duquel/de laquelle/desquel(le)s ; par lequel/par laquelle/par lequel(le)s EX : La personne <u>à laquelle</u> j'ai écrit ne m'a pas répondu.
Complément du nom/COI	Dont EX : La maison <u>dont</u> je t'ai parlé est à vendre. La voiture <u>dont</u> la carrosserie est rayée est au garage.	Duquel/de laquelle/desquel(le)s EX : La maison <u>de laquelle</u> je t'ai parlé est à vendre. La voiture <u>de laquelle</u> la carrosserie est rayée est au garage.
Complément de lieu/de temps	Où EX : Je me rends dans le village <u>où</u> il habite.	Prép.+ lequel/laquelle/lesquels/ lesquelles EX : Je me rends dans le village <u>dans lequel</u> il habite.

E. Les verbes

L'identification du verbe se fait selon trois critères :

– un **critère morphologique** : le verbe est un mot variable en ce qu'il change de forme selon le temps, la personne, le mode et la voix. On dit qu'il se conjugue.

EX : je suis, tu es, il est, nous sommes, vous êtes, ils sont.

j'étais, tu étais, il était, nous étions, vous étiez, ils étaient ;

– un **critère syntaxique** : le verbe est le noyau du groupe verbal, l'un des deux groupes essentiels de la phrase de base (cf. la fiche 2. La phrase).

EX : Les voyageurs attendent le décollage ;

GV

– un **critère sémantique** : le verbe exprime l'action accomplie ou subie par le sujet, ses perceptions ou son état.

EX : La championne gagne la course (le verbe indique l'action accomplie par le sujet).

2 Les mots invariables

A. Les adverbes

La classe grammaticale des adverbes est hétérogène. Elle regroupe des unités lexicales ayant les caractéristiques suivantes :

■ Les adverbes sont invariables.

- Les adverbes dépendent d'un mot ou d'un groupe syntaxique qu'ils modifient :
 - un adjectif. **EX :** Elle est très heureuse ;
 - un verbe. **EX :** Ils travaillent bien ;
 - un autre adverbe. **EX :** Nous marchons très lentement ;
 - un déterminant numéral. **EX :** Environ mille personnes ont manifesté ;
 - une préposition. **EX :** Le film a été interrompu presque à la fin ;
 - une phrase. **EX :** Hier, les enfants sont allés à la piscine.
- L'intransitivité : l'adverbe, contrairement à la préposition, n'introduit pas de complément. Il modifie le mot ou le groupe de mots qu'il accompagne.
- Les adverbes sont généralement catégorisés selon leur classe sémantique.

Classe sémantique	Adverbes	Locutions adverbiales
Adverbes de temps	Aujourd'hui, hier, demain, après-demain, aussitôt, longtemps, jadis, maintenant, naguère, auparavant, tôt, tard, soudain, souvent...	À présent, tout de suite, tout à l'heure, tout à coup...
Adverbes de lieu	Ici, là, ailleurs, loin, dedans, dehors, près, partout...	Au-dedans, au-dehors, en arrière, en avant, quelque part...
Adverbes de manière	Bien, mal, vite, volontiers, facilement, rapidement...	À tort, à dessein, à brûle-pourpoint, à tue-tête, à loisir, d'arrache-pied...
Adverbes de liaison	Ainsi, ensuite, enfin, pourtant, cependant, alors...	C'est pourquoi, en effet, au contraire...
Adverbes de commentaires phrastiques (servent à manifester le point de vue du locuteur sur ses propos)	Franchement, honnêtement...	Sans doute, peut-être...
Adverbes de quantité, d'intensité	Assez, autant, autrement, aussi, beaucoup, comme, davantage, fort, guère, peu, plus, presque, tout, tellement, trop, très, si, tant...	
Adverbes interrogatifs	Combien, pourquoi, quand, où, comment...	
Adverbes exclamatifs	Combien, comme, que	
Adverbes de négation	Ne ... pas ; ne ... plus ; ne ... jamais ; ne ... guère	

B. Les prépositions

Elles ne peuvent être employées seules et introduisent toujours un groupe complément. On ne peut pas les supprimer. Un groupe introduit par une préposition est appelé groupe prépositionnel.

■ Les principales **prépositions simples** : à, après, avant, avec, chez, contre, dans, de, depuis, devant, derrière, dès, en, entre, envers, hors, jusque, malgré, par, parmi, pendant, pour, sans, sauf, sous, sur, vers...

■ Les principales **locutions prépositionnelles** : à cause de, à côté de, à l'égard de, à moins de, afin de, au-dedans de, au-dehors de, au-dessous de, au-dessus de,

au-devant de, auprès de, autour de, de façon à, de peur de, en dépit de, grâce à, hors de, près de, par rapport à, quant à, vis-à-vis de...



FOCUS

Distinguer adverbe et préposition

Adverbe et préposition sont souvent confondus. La préposition sert à introduire des groupes compléments, alors que l'adverbe n'introduit rien.

Si on supprime une préposition ou le complément qu'elle introduit, la phrase devient agrammaticale. **EX :** Je vais à la piscine → *Je vais à / *Je vais la piscine

NB : Il existe certains cas de figure dans lesquels la préposition n'introduit aucun complément. **EX :** Nous sommes contre / Il est revenu avant.

C. Les conjonctions

a. Les conjonctions de coordination (mais, ou, et, donc, or, ni, car)

Elles servent à relier entre elles plusieurs propositions indépendantes qui, de ce fait, sont dites coordonnées. **EX :** Nous avons roulé toute la nuit mais nous ne sommes pas encore arrivés.

Certains adverbes, dits de liaison, permettent de coordonner entre elles des propositions indépendantes. **EX :** Nous sommes entrés puis nous avons enlevé nos manteaux.



NOTE DU FORMATEUR

La *Grammaire du français*¹ publiée en juillet 2020 sur Eduscol préconise de considérer « donc » comme un adverbe, non comme une conjonction de coordination, en raison de ses particularités syntaxiques. Contrairement aux autres conjonctions de coordination, il pourrait constituer un groupe syntaxique autonome et ne sert pas nécessairement à relier deux propositions. **EX :** Vous partez donc.

b. Les conjonctions de subordination

Elles relient des termes qui entretiennent une relation de dépendance. La conjonction de subordination introduit une proposition subordonnée conjonctive, qui dépend d'une proposition principale.

On peut distinguer :

- les conjonctions de subordination simples : que, quand, comme, si, puisque... ;
- les conjonctions de subordination composées : bien que, avant que, pour que, dès que, après que, tandis que, à condition que, si bien que, au moment où...

1. *Grammaire du français – terminologie grammaticale*, <https://eduscol.education.fr/248/francais-cycles-2-et-3-etude-de-la-langue>

D. Les interjections

Les interjections sont des mots invariables qui peuvent exprimer un sentiment ou un ordre. Elles peuvent être insérées dans une phrase ou constituer à elles seules un mot-phrase.

L'interjection :

- ne joue aucun rôle grammatical dans la phrase ;
- permet l'expression d'une émotion, d'un sentiment ou d'un ordre. Elle est le plus souvent suivie d'un point d'exclamation, d'une virgule ou d'un point d'interrogation. **EX :** Oh ! / Ah bon ? ;
- est marquée à l'oral par l'intonation.

Les interjections peuvent prendre la forme :

- d'un monosyllabe. **EX :** Ah ! Eh ! Oh ! Zut ! Aïe !
- d'un nom seul ou avec un déterminant. **EX :** Attention ! Ciel ! Par exemple !
- d'un adjectif. **EX :** Mince ! Bon !
- d'un adverbe. **EX :** Bien ! Alors !
- d'un verbe, essentiellement à l'impératif. **EX :** Voyons ! Allons !



FOCUS

Distinguer l'onomatopée de l'interjection

Il convient de distinguer l'onomatopée de l'interjection, l'onomatopée visant à reproduire des bruits (**EX :** tic tac ; ding dong...) ou des cris d'animaux (**EX :** miaou ; cocorico...). À la différence de l'interjection, l'onomatopée n'implique pas la relation entre le locuteur et son interlocuteur.

2. La phrase

1 La phrase et ses constituants

A. Définition

La phrase est l'unité fondamentale qui en français permet d'organiser les relations entre les mots. Elle est identifiable selon quatre critères.

■ Le **critère formel** : la phrase est délimitée par une majuscule au début et par une ponctuation forte (point, point d'exclamation, point d'interrogation, points de suspension) à la fin. Il est essentiel de noter que cette définition, souvent utilisée par la grammaire traditionnelle, vaut exclusivement pour l'écrit, et ne peut suffire à définir la phrase.

■ Le **critère syntaxique** : la phrase n'est pas une simple suite de mots, mais un ensemble de groupes syntaxiques hiérarchisés et organisés.

■ Le **critère sémantique** : la phrase est constituée d'un thème (= ce dont on parle) et d'un prédicat (= ce qu'on en dit).

EX : Le courage est une grande qualité.
Thème Prédicat

■ Le **critère pragmatique** : la phrase exprime une modalité d'énonciation et sert à accomplir un acte de langage (assertion, interrogation, injonction).

B. Les constituants de la phrase verbale

a. Définition

La phrase verbale est organisée autour d'un verbe qui est son pivot. En français, la structure phrastique de référence à partir de laquelle s'analysent toutes les autres s'appelle la phrase minimale ou phrase de base. La phrase de base est constituée de deux groupes obligatoires :

- le groupe sujet ;
- le groupe verbal.

C'est une phrase simple de type déclaratif, de formes personnelle, active, affirmative et non emphatique.

EX : Les enfants mangent leur goûter.
Groupe sujet Groupe verbal

Il s'agit d'une phrase de base, composée d'un groupe nominal sujet « les enfants » et d'un groupe verbal (« mangent leur goûter »).

Ces deux groupes ne peuvent être ni déplacés ni supprimés : on dit qu'ils sont essentiels.



FOCUS

La notion de groupe verbal

Il ne faut pas confondre le verbe et le groupe verbal. Le groupe verbal est un groupe syntaxique dont le noyau est le verbe, accompagné de son ou ses compléments essentiels (ou compléments de verbe), qu'on ne peut ni déplacer, ni supprimer.

Quand le verbe est en emploi absolu, c'est-à-dire qu'il est utilisé seul, il constitue à lui seul le groupe verbal. **EX :** Il mange.

GV

Quand le verbe est accompagné d'un complément de verbe, il constitue avec ce complément le groupe verbal. **EX :** Il mange des pommes.

GV (verbe « mange »

+ COD « des pommes »)

La phrase de base sert de socle à la constitution de la phrase étendue, qui contient des groupes syntaxiques non essentiels.

EX : Tous les jours, les enfants mangent leur goûter chez leurs grands-parents.

Groupe non essentiel	Groupe sujet	Groupe verbal	Groupe non essentiel
-------------------------	-----------------	---------------	----------------------

b. Les groupes syntaxiques de la phrase verbale

La notion de nature ou classe grammaticale ne concerne pas uniquement les mots seuls, mais également les groupes syntaxiques de la phrase. La nature de ces groupes syntaxiques est ainsi déterminée par la nature du mot qui constitue le noyau du groupe ;

- le groupe nominal a pour noyau un nom ;
- le groupe verbal a pour noyau un verbe ;
- le groupe adjectival a pour noyau un adjectif ;
- le groupe pronominal a pour noyau un pronom ;
- le groupe adverbial a pour noyau un adverbe.

On parle de groupe prépositionnel quand le groupe syntaxique est introduit par une préposition : un groupe nominal introduit par une préposition est ainsi appelé groupe nominal prépositionnel.

Comment délimiter les grands groupes syntaxiques de la phrase ?

Il peut être parfois difficile de délimiter les principaux groupes syntaxiques de la phrase, qui sont parfois très étendus. Plusieurs manipulations sont possibles pour effectuer cette délimitation.

■ **La pronominalisation.** Il s'agit de remplacer le groupe nominal sujet par un pronom. **EX :** La personne qui est sortie était malade → Elle était malade. Le sujet du verbe « était » est le GN étendu « la personne qui était sortie », puisque c'est la totalité de ce groupe syntaxique qui est remplacé par le pronom personnel « elle ».

■ **La réduction.** Les groupes syntaxiques essentiels ne peuvent pas être supprimés, à la différence des compléments circonstanciels. **EX :** Tous les matins, il achète du pain à la boulangerie. Les groupes syntaxiques « tous les matins » et « à la boulangerie » peuvent être supprimés, ils ne sont donc pas essentiels. Le pronom personnel

sujet « il » et le groupe verbal « achète du pain » ne peuvent pas être supprimés. Il s'agit donc des constituants essentiels de la phrase de base.

■ **Le déplacement.** Les groupes syntaxiques non essentiels sont mobiles. **EX :** Tous les matins, il achète du pain à la boulangerie. Le GN « tous les matins » est déplaçable (« Il achète du pain à la boulangerie tous les matins »).



FOCUS

Les groupes syntaxiques enchâssés

Les groupes syntaxiques peuvent être enchâssés les uns dans les autres ! Ainsi, si le groupe sujet est un élément essentiel de la phrase de base, il peut, s'il s'agit d'un groupe nominal expansé, contenir des éléments facultatifs.

EX : Le chat gris du voisin mange la souris.

Le GN sujet « le chat gris du voisin » est un élément essentiel de la phrase, qui devient agrammaticale si on le supprime (*mange la souris). En revanche, à l'intérieur de ce GN sujet, les expansions « gris » et « du voisin » sont facultatives.

Il faut donc veiller, au concours, à bien délimiter les groupes syntaxiques en tenant compte de la question qui vous est posée :

EX : Ce roman de science-fiction est captivant.

Si l'on vous demande d'analyser le groupe sujet, il faudra relever le groupe nominal étendu « ce roman de science-fiction », et préciser qu'il est sujet du verbe « est ».

Si l'on vous demande d'analyser les expansions du nom (cf. la fiche 4. Le nom et le groupe nominal), il faudra relever le groupe nominal prépositionnel « de science-fiction » et l'analyser comme complément du nom « roman ».

C. La phrase non verbale

Une suite de mots qui ne s'organise pas autour d'un verbe conjugué qui en serait le pivot est considérée comme une phrase non verbale si elle répond à deux critères :

- le critère sémantique pour exprimer une prédication ;
- le critère pragmatique pour exprimer une modalité d'énonciation : déclaration, injonction, interrogation.

EX : Excellent, ce gâteau !

Ici, « ce gâteau » est le thème, et l'adjectif « excellent » le prédicat. Il s'agit d'une phrase de type déclaratif.

La phrase non verbale peut être :

- composée de deux éléments. **EX :** Très bonne, cette entrée. / Quelle blague, cette rencontre ! / Le chômage des jeunes, une réalité sociale. ;
- composée d'un seul élément. Il peut s'agir d'un nom ou GN, expansé ou non (**EX :** Mes félicitations ! / Tous nos vœux de bonheur !) ; d'un adjectif ou groupe adjectival (**EX :** Parfait !) ; d'un groupe pronominal (**EX :** Quoi de neuf ?) ; d'un groupe prépositionnel (**EX :** À tes souhaits) ; d'un adverbe (**EX :** Dehors !).



NOTE DU FORMATEUR

- On appelle « mot-phrase » les mots utilisés seuls qui jouent le même rôle sémantique qu'une phrase. **EX :** Oui. / Non. / Bien sûr...
- Une phrase peut contenir un verbe conjugué sans pour autant être une phrase verbale. **EX :** *L'Homme qui rit* (V. Hugo). Ce titre d'œuvre est considéré comme une phrase non verbale, car le noyau du groupe syntaxique n'est pas le verbe conjugué « rit » mais le nom « homme », « qui rit » étant une expansion du nom.
- Il faut analyser les phrases à présentatif (« il y a », « c'est », « voici », « voilà »...) comme des phrases verbales. **EX :** Il y a de la neige. / Voilà la pluie.

2 Les types et formes de phrases

A. Les types de phrases

On distingue trois types de phrases :

- le type déclaratif ;
- le type interrogatif ;
- le type injonctif.

Ces trois types de phrase sont reconnaissables à leurs spécificités syntaxiques.

Spécificités syntaxiques des types de phrases

Le type déclaratif	La phrase déclarative constitue le modèle de la phrase de base et permet de transmettre une information. Les autres types de phrases se définissent par rapport à ce modèle. À l'écrit, elle commence par une majuscule et finit par un point. Il s'agit généralement d'une phrase verbale qui contient un sujet, un verbe, un, plusieurs ou aucun compléments de verbe ou circonstanciels. EX : Cette histoire est incroyable. / Le chien a aboyé toute la journée.
Le type interrogatif	La phrase interrogative sert à accomplir un acte de questionnement. Elle se caractérise à l'écrit par la ponctuation (présence d'un point d'interrogation) et à l'oral par une intonation ascendante. L'interrogation peut être totale (elle porte sur la totalité de la phrase) ou partielle (elle porte sur une partie de la phrase uniquement). L'interrogation totale appelle une réponse par « oui » ou par « non » et peut se construire selon trois structures syntaxiques : – par l'intonation montante à l'oral et la présence du point d'interrogation à l'écrit sans modification de la structure syntaxique de la phrase déclarative (EX : Tu pars bientôt ?). - C'est une tournure fréquente à l'oral mais considérée comme familière à l'écrit ; – l'emploi de la locution « est-ce que » en tête de phrase, sans modification de la structure syntaxique de la phrase déclarative, qui correspond au niveau de langue courant (EX : Est-ce que tu pars bientôt ?) ; – l'inversion complexe du sujet avec reprise pronominale quand le sujet est un GN ou l'inversion simple quand le sujet est un pronom, associée à une intonation montante à l'oral et au point d'interrogation à l'écrit (EX : Pars-tu bientôt ?). Cette structure correspond, à l'oral surtout, à un niveau de langue soutenu. L'interrogation partielle porte sur une partie de la phrase et demande une réponse développée qui concerne le constituant de la phrase sur laquelle porte l'interrogation et qui est représenté par un mot interrogatif de nature et de fonction diverses.

	EX : <u>Que</u> dit-il ? (pronom interrogatif COD) Qui a sonné ? (pronom interrogatif sujet) Pourquoi la voiture est-elle en panne ? (adv. interrogatif)
Le type injonctif	La phrase injonctive sert à donner un ordre, de manière plus ou moins nuancée (de la demande à l'ordre ferme). Elle peut se terminer par un point ou un point d'exclamation, et se construit selon trois structures déterminées par le mode verbal : • La structure à l'impératif (EX : Tais-toi !). NB : à la forme négative, la structure impérative permet d'exprimer la défense (EX : Ne dis pas de bêtises !). • La structure au subjonctif : elle est généralement utilisée avec les 1^{re} et 3^e personnes du singulier et avec la 3^e personne du pluriel, pour lesquelles le mode impératif n'existe pas (EX : qu'il sorte !). • La structure à l'infinitif : l'agent n'est généralement pas exprimé. On retrouve cette structure dans les recettes de cuisine, les notices de montage, les règlements (EX : Ne pas fumer dans les bâtiments).

B. Les formes de phrases

Toute phrase appartenant à l'un des trois types de phrases (déclarative, interrogative, injonctive) est susceptible d'exister à la forme affirmative (ou positive) ou négative. C'est ce qu'on appelle la **forme logique**.

EX : Il a rangé sa chambre. / Il n'a pas rangé sa chambre.

Mangez ce gâteau. / Ne mangez pas ce gâteau.

Est-il arrivé ? / N'est-il pas arrivé ?

À cette forme logique (affirmative ou négative), peuvent se combiner des formes facultatives :

- la **forme emphatique** ;
- la **forme passive** ;
- la **forme impersonnelle** ;
- la **forme exclamative**.

Les formes de phrases sont cumulables entre elles, c'est-à-dire qu'une phrase peut être emphatique **et** exclamative, passive **et** impersonnelle...

EX : « Il a été dit des sottises. » est une phrase de type déclaratif, de formes impersonnelle et passive.



NOTE DU FORMATEUR

Depuis 2018, seule la forme négative apparaît dans les programmes de l'école primaire.

a. La forme logique

La **forme affirmative** permet d'envisager le contenu de la phrase de manière positive. **EX :** Nous partons en vacances.

La **forme négative** se construit grâce à :

- des adverbes ou locutions adverbiales exprimant la négation : jamais, ne, guère, non, pas... ;
- des pronoms indéfinis : aucun, personne, rien... ;
- des déterminants : aucun, nul...



ATTENTION

« Aucun » pouvant être un déterminant ou un pronom indéfini, il conviendra de ne pas les confondre !

EXEMPLES :

- Aucun artiste n'a pu chanter. → « Aucun » est ici un déterminant indéfini. Il accompagne le nom commun « artiste », noyau du GN « aucun artiste ».
- Aucun n'est venu. → « Aucun » est ici un pronom indéfini, sujet du verbe « est venu ».

■ En général, à l'écrit, deux termes en corrélation permettent de construire la forme négative : ne ... pas, ne ... plus, ne ... guère, ne ... jamais, ne ... personne.

EX : Je ne peux pas venir demain.

Quand le niveau de langue est familier, l'adverbe « ne » peut être omis. Il s'agit d'une tournure fréquente à l'oral. **EX :** Il est pas là.

Quand le niveau de langue est soutenu, au contraire, il arrive que seul le « ne » soit conservé. **EX :** Je n'ose regarder.

■ Sur le plan sémantique, on distingue la négation totale, la négation partielle et la négation restrictive :

– La **négation totale** porte sur l'ensemble de la phrase. Les termes en corrélation utilisés pour marquer la négation sont généralement « ne ... pas ». **EX :** Il ne sait pas chanter.

– La **négation partielle** porte sur un constituant de la phrase. Si ce constituant est un groupe nominal, alors le terme négatif sera un déterminant (aucun...) ou un pronom (personne, rien...). Si la négation partielle porte sur un pronom (« quelqu'un » ou « quelque chose »), celui-ci sera, à la forme négative, remplacé par les pronoms « personne » ou « rien ».

EX : Des indices ont permis de trouver le coupable. → Aucun indice n'a permis de trouver le coupable.

Quelqu'un est venu. → Personne n'est venu.

Il complot quelque chose. → Il ne complot rien.

Si le constituant sur lequel porte la négation est un adverbe ou un groupe adverbial, le terme négatif exprimera soit le temps (jamais, plus), soit le lieu (nulle part).

EX : Margot est toujours à l'heure. → Margot n'est jamais à l'heure.

Pierre est encore à l'école → Pierre n'est plus à l'école.

Le danger est partout. → Le danger n'est nulle part.

– La **négation restrictive** (ou exclusive) se fait en deux temps : on réfute d'abord l'objet de la négation, puis on introduit par « que » une exception. Il ne s'agit pas d'une négation réelle.

EX : Paul ne mange que des fruits.

■ Il est à noter que :

– « non » peut constituer à lui seul une phrase de forme négative ou servir à renforcer une négation. **EX :** Es-tu parti ? Non. / Sais-tu quand il arrivera ? Non, je ne sais pas.

– dans une phrase de forme négative, la coordination est exprimée par la conjonction de coordination « ni ». **EX :** J'aime le café et le chocolat. → Je n'aime ni le café, ni le chocolat.

b. La forme impersonnelle

La forme impersonnelle se caractérise par la présence d'un pronom impersonnel (« il ») qui joue le rôle de sujet grammatical (ou apparent). Le groupe nominal qui aurait pu être sujet de la phrase à la forme personnelle peut être présent et se trouver après le verbe conjugué. On parle alors de sujet logique (ou réel).

EX : « Il est arrivé un accident. » est une phrase de forme impersonnelle, dont le sujet grammatical est le pronom impersonnel « il », et le sujet logique le GN « un accident ».

c. La forme passive

Il s'agit d'une transformation de la phrase à la voix passive dont le verbe est transitif direct (c'est-à-dire dont le verbe est complété par un COD) :

- le COD de la phrase de forme active devient le sujet de la phrase de forme passive ;
- le sujet de la phrase de forme active devient le complément d'agent de la phrase de forme passive ; inversement, le complément d'agent dans la phrase de forme passive correspond au sujet de la phrase à la forme active. Il s'agit d'un complément facultatif. **EX :** Le bâtiment a été détruit ;
- les conjugaisons du passif se construisent de la manière suivante : auxiliaire « être » aux mêmes mode et temps que le verbe de la phrase de forme active + participe passé.

EXEMPLES :

Présent de l'indicatif	Imparfait de l'indicatif	Passé composé de l'indicatif
Phrase de forme active : <u>Les pirates attaquent le navire.</u> S V COD	Phrase de forme active : <u>Les pirates attaquaient le navire.</u> S V COD	Phrase de forme active : <u>Les pirates ont attaqué le navire.</u> S V COD
Phrase de forme passive : <u>Le navire est attaqué par les pirates.</u> S V Cplt d'agent	Phrase de forme passive : <u>Le navire était attaqué par les pirates.</u> S V Cplt d'agent	Phrase de forme passive : <u>Le navire a été attaqué par les pirates.</u> S V Cplt d'agent



ATTENTION

Il faut veiller à ne pas confondre les temps composés des verbes à la forme active et les temps simples du passif !

EX : Pour le verbe « attaquer », le passé composé de l'indicatif à la forme active est « Les pirates ont attaqué le navire. » ; le présent de l'indicatif dans la phrase de forme passive est « Le navire est attaqué par les pirates. ».



FOCUS

Les autres constructions du passif

La forme passive peut aussi être exprimée par la construction pronominale, notamment par les constructions « se faire »/« se laisser » + infinitif. **EX :** Elle se laisse guider.

d. La forme emphatique

La forme emphatique relève des procédés de mise en relief d'un des constituants de la phrase. Il existe deux manières de construire une phrase de forme emphatique :

– **L'extraction** : un des constituants de la phrase est extrait pour être placé en début de phrase, encadré par « c'est ... qui ». L'extraction est possible pour les phrases de type déclaratif et interrogatif. **EX :** Cette personne m'a sauvé (forme non emphatique) → C'est cette personne qui m'a sauvé (forme emphatique par extraction). Cette personne m'a-t-elle sauvé ? (forme non emphatique) → Est-ce cette personne qui m'a sauvé ? (forme emphatique par extraction).

– **La dislocation** : un constituant de la phrase est extrait en tête de phrase, avec reprise pronominale. **EX :** Paul, il est parti en vacances. / Moi, je ne comprends pas.

e. La forme exclamative

La phrase de forme exclamative est reconnaissable par la présence d'un point d'exclamation à l'écrit, et par une intonation montante à l'oral. Elle sert à traduire l'émotion ressentie par le locuteur.

EX : Ferme la porte !

Elle peut aussi être introduite par des mots exclamatifs :

- l'adverbe exclamatif (**EX :** Que tu es gentil !) ;
- le déterminant exclamatif (**EX :** Quel vacarme !).



ATTENTION

Il est fondamental de ne pas confondre types et formes de phrases au concours ! Rappelons également que depuis les programmes de 2018, l'exclamation n'est plus considérée comme un type de phrase mais comme une forme de phrase.



CONSEIL DU FORMATEUR

Il peut vous être demandé au concours d'analyser les propositions : il est alors pertinent de commencer par repérer les verbes conjugués, ce qui peut vous fournir une première indication précise du nombre de propositions qu'il conviendra de relever et de classer.

3. Les fonctions dans la phrase

Les fonctions sont les rôles que tiennent les mots ou les groupes de mots dans la phrase. Un mot ou un groupe de mots peut changer de fonction grammaticale selon sa place dans la phrase. La fonction grammaticale d'un mot ou d'un groupe de mots s'envisage toujours par rapport aux autres constituants de la phrase (**EX** : sujet du verbe ; complément du nom...).

Il est fondamental au concours de ne pas confondre les natures et les fonctions.



CONSEILS DU FORMATEUR

Si l'on vous demande de ne donner que la nature des mots ou groupes syntaxiques analysés, il ne faut pas rechercher la fonction grammaticale. Commettre une erreur en procédant à une analyse non demandée causerait une perte de points dommageable. S'il vous est demandé d'analyser certains groupes syntaxiques, sans précision particulière, il faudra penser à préciser la nature **et** la fonction des mots ou groupes de mots analysés. L'oubli d'un des deux éléments occasionnerait une perte de points. Il est donc indispensable de procéder à une **lecture rigoureuse et attentive** des consignes.

1 Les fonctions essentielles

A. Le sujet

a. Définition

Le sujet du verbe est l'un des groupes essentiels dans la phrase verbale. Il ne peut pas être supprimé. Trois critères permettent de l'identifier :

– un **critère morphologique** : il régit l'accord du verbe en personne et en nombre.

EX : Les oiseaux s'envolent dans le ciel ;

– un **critère syntaxique** : il est l'un des deux constituants obligatoires de la phrase de base. On ne peut pas le supprimer. **EX** : Quand il est là, je me sens mal à l'aise ;

– un **critère sémantique** : il peut désigner celui (personne ou objet) qui fait l'action, ressent l'état, subit l'action exprimés par le verbe. **EX** : Camille fait du sport. / Mon frère est malade. / La ville a été recouverte par la neige.

b. Classe grammaticale du sujet

Le sujet peut-être :

– un nom propre ou un GN. **EX** : Nicolas est parti. / Les enfants font du vélo ;

– un pronom. **EX** : Elles rentrent chez elles ;

– un verbe à l'infinitif ou un groupe infinitif. **EX** : Boire dans les gradins est interdit ;

– une proposition subordonnée relative substantive. **EX** : Qui m'aime me suit ;

– une proposition subordonnée complétive conjonctive. **EX** : Que vous soyez en retard me contrarie.

c. Place du sujet

Dans la phrase de base, **le sujet n'est pas supprimable**, c'est **un des éléments essentiels** de la phrase. Il est généralement antéposé au verbe, et peut en être séparé par des compléments circonstanciels ou par des pronoms compléments d'objet.

EX : Pierre, tous les matins, boit un café. / Les amis la regardent.

S C.C. de temps V S COD V

Quand le sujet est postposé au verbe, on parle de **sujet inversé**. On peut le trouver :

- dans une phrase interrogative (**EX :** Qui es-tu ?) ;
- dans une proposition en incise (**EX :** « J'ai mal ! », s'écria-t-elle) ;
- quand la phrase commence par un adverbe ou un complément circonstanciel (**EX :** Ainsi parla-t-il) ;
- dans une proposition subordonnée relative ou conjonctive (**EX :** Quand arriva la nuit, nous étions déjà rentrés) ;
- dans une phrase exclamative (**EX :** Que de plaintes supportons-nous !) ;
- dans une proposition exprimant un souhait ou une hypothèse (**EX :** Puissiez-vous être heureux !).



NOTE DU FORMATEUR

- La **phrase impérative** ne contient pas de sujet exprimé. **EX :** Regarde !
- Dans les phrases de **forme impersonnelle**, on distingue le sujet apparent (ou sujet grammatical) et le sujet logique (ou sujet réel). **EX :** Il reste trois parts de gâteaux.
Sujet apparent Sujet réel
- Dans la phrase de **forme passive**, le sujet de la phrase active devient complément d'agent. **EX :** L'électricien a changé l'ampoule (phrase active) : L'ampoule a été changée par l'électricien (phrase passive).

B. Les compléments essentiels

Les compléments essentiels **font partie du groupe verbal**. Ils **ne peuvent pas être déplacés ou supprimés** sans changer le sens de la phrase ou la rendre agrammaticale. Ils sont pronominalisables et dépendent de verbes transitifs.

a. Le complément d'objet direct (COD)

Le COD dépend d'un verbe transitif direct, c'est-à-dire qu'il est construit directement sans l'intermédiaire d'une préposition. **EX :** Il observe les oiseaux.

Quand le COD est un pronom, il est antéposé au verbe, sauf dans le cas d'une phrase dont le verbe est au mode impératif. **EX :** Il les regarde. / Regarde-les !

■ Les classes grammaticales du COD

Le COD peut être :

- un nom propre ou un GN. **EX :** Tout le monde aime le chocolat ;
- un pronom. **EX :** Mes amis l' appellent ;
- un pronom réfléchi. **EX :** Il se lave ;

- un verbe à l’infinitif ou un groupe infinitif. **EX :** Nous aimons marcher / Nous aimons faire des randonnées ;
- une proposition infinitive. **EX :** Nous avons regardé l’avion décoller ;
- une proposition subordonnée complétive conjonctive. **EX :** Il faut que tu réfléchisses ;
- une proposition interrogative indirecte. **EX :** Il se demande quand il pourra partir.



CONSEIL DU FORMATEUR

Il est fréquent au concours que les candidats confondent le COD et l’attribut du sujet. À la différence du COD, l’attribut du sujet est introduit par un verbe d’état ou attributif. De plus, il indique une caractéristique à propos du sujet de la phrase.

EX : Isabelle récupère sa voiture. / Marie est contente.

COD

Attribut du sujet

b. Le complément d’objet indirect (COI)

Le COI est introduit par un verbe transitif indirect, ce qui signifie que la liaison entre ces deux constituants est établie par une préposition (« à » ou « de » le plus souvent).

Un même groupe peut changer de sens selon la préposition qui l’introduit.

EX : Les enfants parlent à leurs amis. / Les enfants parlent de leurs amis.

S

V

COI

S

V

COI

■ Les classes grammaticales du COI

Le COI peut être :

- un nom propre ou un GN. **EX :** L’auteur pense à son prochain livre ;
- un pronom. **EX :** L’auteur y pense / Nous lui parlerons ;
- un verbe à l’infinitif ou un groupe infinitif. **EX :** Il s’attend à partir / Nous réfléchissons à quitter la ville ;
- une proposition subordonnée complétive conjonctive. **EX :** Je m’habitue à ce qu’il soit distant.

■ Le COI est pronominalisable.

La pronominalisation du COI

	Référent animé	Référent non-animé
La pronominalisation efface la préposition	Je parle <u>à mon frère</u> → Je <u>lui</u> parle.	Je pense <u>à mon prochain discours</u> → J’y pense. Je parle <u>de mon prochain livre</u> → J’en parle.
La pronominalisation n’efface pas la préposition	Je parle <u>de mon frère</u> → Je parle <u>de lui</u> .	Pierre parle <u>des difficultés économiques</u> → Pierre parle <u>de cela</u> .



ATTENTION

Attention à ne pas confondre un COI introduit par la préposition « de » et un COD introduit par l'article partitif.

EX : Il parle de ses problèmes / Il boit de la soupe.

COI

COD introduit par l'article partitif

c. Le complément d'objet second (COS)

Le COS est un complément d'objet indirect introduit par un verbe qui introduit également un autre complément d'objet. Ces verbes à double transitivité appellent :

– un COD suivi d'un COS (enseigner quelque chose à quelqu'un, accorder quelque chose à quelqu'un, donner quelque chose à quelqu'un...).

EX : Il montre son travail à son professeur ;

COD

COS

– parfois deux compléments construits indirectement (parler de quelque chose à quelqu'un, s'enquérir de quelque chose auprès de quelqu'un...).

EX : Il parle de son travail à son professeur.

COI

COS



NOTE DU FORMATEUR

La terminologie complément d'objet second ne désigne pas la seconde position par rapport au verbe, mais dépend de la relation logique avec celui-ci.

EX : Il parle à son professeur de son travail.

COS

COI

d. Les compléments essentiels à valeur de lieu, de temps, de poids, de mesure et de prix

Il s'agit de compléments d'objet reliés directement ou indirectement au verbe, ils expriment une circonstance et sont appelés par le sémantisme du verbe. Ils peuvent indiquer :

- le lieu. **EX :** Je vais à Paris ;
- le temps. **EX :** Les vacances durent deux semaines ;
- le poids. **EX :** Ce sac pèse dix kilos ;
- la mesure. **EX :** Paul mesure un mètre quatre-vingts ;
- le prix. **EX :** Ce sac coûte vingt euros.

Comme les autres compléments essentiels, ils sont pronominalisables.

EX : Je reviens de Tours → J'en reviens

Je vais à la salle de sport → J'y vais

Cette robe vaut trente euros → Elle les vaut.

Les phrases comportant ce type de compléments ne peuvent en revanche pas être mises à la forme passive. **EX :** Cette robe coûte dix euros. / *Dix euros sont coûtés par cette robe.

Les compléments essentiels à valeur de lieu, de temps, de poids, de mesure et de prix ressemblent à des compléments circonstanciels mais, à la différence de ceux-ci, ils ne peuvent être ni déplacés, ni supprimés.

EXEMPLES :

- Je vais à Paris. → « À Paris » est un complément essentiel à valeur de lieu, car il ne peut pas être déplacé (*à Paris je vais) ni supprimé (*je vais) sans rendre la phrase agrammaticale.
- Tous les matins, il prend un café chez ses parents. → « Tous les matins » et « chez ses parents » sont des compléments circonstanciels, car ils peuvent être déplacés et supprimés.

e. L'attribut

Les attributs font partie du groupe verbal. Ils sont construits à l'aide d'un verbe d'état ou d'un verbe attributif. Ils font partie des compléments essentiels car on ne peut pas les supprimer ni les déplacer. Ils sont pronominalisables.

EX : Mon frère est un très bon cuisinier. → Il l'est.

L'attribut présente une caractéristique propre :

- au sujet de la phrase ou de la proposition. **EX :** Tu parais contrariée ;
- au COD de la phrase ou de la proposition. **EX :** J'ai trouvé le vendeur aimable.

Construction de l'attribut du sujet

Via un verbe d'état : les verbes d'état relient de manière directe ou indirecte le sujet et l'attribut. Verbes d'état : être, paraître, sembler, devenir, rester, avoir l'air, passer pour, être considéré comme.	EX : Pierre paraît <u>malade</u>. Ils sont considérés comme <u>les meilleurs</u>.
Via un verbe attributif : il ne s'agit pas de verbes d'état, mais ils introduisent des attributs. EX : se montrer, s'avérer, se révéler, se trouver, être réputé, se faire. Certains verbes (sortir, arriver...) peuvent être, de manière occasionnelle, utilisés en construction attributive.	EX : Pierre s'est trouvé <u>malade</u>. EX : Il est sorti <u>content</u>.

■ Les classes grammaticales de l'attribut

Un attribut peut être :

- un adjectif ou un groupe adjectival. **EX :** Une telle trahison paraît inimaginable ;
- un GN, un nom propre ou un nom commun sans déterminant. **EX :** Il passe pour un grand médecin ;
- un groupe prépositionnel. **EX :** Le bois mort est en décomposition ;
- une proposition subordonnée relative. **EX :** Marie est celle qu'il nous faut ;
- une proposition subordonnée complétive conjonctive. **EX :** L'important est que nous ayons réussi.



FOCUS

Différencier un adjectif en fonction épithète d'un adjectif attribut du COD

Selon les constructions, il est possible de confondre l'adjectif épithète et l'attribut du COD. Pour déterminer quelle est la fonction grammaticale de l'adjectif concerné, on peut procéder à une pronominalisation.

EXEMPLES :

- Dans la phrase « J'ai trouvé le vendeur *aimable* », la pronominalisation du groupe COD permettrait d'aboutir à la phrase suivante : « Je l'ai trouvé *aimable* ». Cela signifie que l'adjectif *aimable* ne fait pas partie du GN COD, il s'agit d'un élément syntaxique autonome, qui occupe la fonction d'attribut du COD.
- En revanche, dans la phrase « J'ai rencontré des personnes *aimables* », le test de pronominalisation permet d'obtenir la phrase suivante : « Je les ai rencontrées ». Cela signifie que l'adjectif « *aimables* » fait partie du groupe nominal COD, et occupe la fonction d'épithète liée du nom « personnes ».

2 Les compléments facultatifs

A. Le complément d'agent ou « complément du passif »

Lors de la permutation de la phrase de forme active en phrase de forme passive, le sujet de la phrase de forme active devient complément d'agent. Le complément d'agent peut être introduit par les prépositions « par » ou « de ».

EX : Paul plante des pommes de terre. → Des pommes de terre sont plantées par Paul.

Toute sa famille aime Camille. → Camille est aimée de toute sa famille.

Le complément d'agent est **facultatif**. Il n'est pas toujours exprimé :

- soit parce qu'on ne connaît pas l'identité de l'agent. **EX :** Des digues ont été dressées ;
- soit parce que le locuteur choisit de ne pas désigner l'agent. **EX :** Les malfaiteurs ont été arrêtés ;
- soit parce que le pronom « on » est employé à la forme active. **EX :** On a prévenu les secours. → Les secours ont été prévenus.

B. Les compléments circonstanciels (ou compléments de phrases)

Les compléments circonstanciels peuvent aussi être appelés « compléments de phrases », car ils ne sont pas directement liés au verbe mais complètent la phrase entière. Ils peuvent à ce titre être séparés du reste de la phrase par une virgule.

EX : Tous les samedis, nous sortons les poubelles.

Les compléments circonstanciels sont facultatifs, ils peuvent être déplacés ou supprimés, et indiquent les circonstances liées à un état ou à une action.

EX : Tous les samedis, nous sortons les poubelles. / Nous sortons les poubelles tous les samedis. / Nous sortons les poubelles.

À la différence des compléments liés au verbe, ils ne sont pas pronominalisables, à l'exception de certains compléments circonstanciels de lieu.

EX : Nous avons croisé son frère dans la rue. → Nous y avons croisé son frère.

■ Les circonstances exprimées par les compléments circonstanciels

De très nombreuses circonstances sont exprimables. Nous citerons les plus courantes d'entre elles, retenues par la *Grammaire du français* publiée sur Eduscol.

Principales circonstances

Circonstance exprimée	Nature du groupe prépositionnel	Exemples
Le temps	Groupe nominal	Ce <u>matin</u> , il pleut.
	Groupe nominal prépositionnel	Nous prendrons le repas <u>à midi</u> .
	Adverbe	<u>Demain</u> , nous irons au cinéma.
	Proposition subordonnée	<u>Quand il fera jour</u> , nous sortirons.
	Proposition subordonnée participiale	<u>Le jour levé</u> , nous sortirons.
Le lieu	Groupe nominal prépositionnel	<u>Dans la rue</u> , nous avons croisé du monde.
	Adverbe	<u>Là-bas</u> , nous serons au calme.
La cause	Groupe nominal prépositionnel	<u>Grâce à sa bonne volonté</u> , nous avons pu rentrer.
	Proposition subordonnée	Nous ne sommes pas venus <u>parce que nous étions malades</u> .
	Gérondif	Nous avons été malades <u>en mangeant trop</u> .
	Groupe infinitif prépositionnel	Elle a été sanctionnée <u>pour avoir quitté son poste</u> .
La conséquence	Groupe prépositionnel	Elle s'est dépêchée <u>au point de tomber</u> .
	Proposition subordonnée	Elle a voulu aller vite, <u>de sorte qu'elle est tombée</u> .
La manière	Groupe nominal prépositionnel	Elle est sortie <u>en toute discrétion</u> .
	Groupe infinitif prépositionnel	Nous avons appelé la mairie <u>sans attendre</u> .
	Gérondif	Elle est partie <u>en courant</u> .
	Adverbe	Il s'est avancé <u>lentement</u> .
Le moyen	Groupe nominal prépositionnel	Il a creusé <u>avec une pelle</u> .
L'accompagnement	Groupe nominal prépositionnel	Je suis venu <u>avec ma sœur</u> .
Le but	Groupe infinitif prépositionnel	Il a acheté un vélo <u>pour se promener</u> .
	Proposition subordonnée	J'ai invité la famille <u>pour que nous soyons réunis</u> .
	Groupe nominal prépositionnel	Il a récolté des fonds <u>pour une bonne cause</u> .

Les notions se rattachant aux compléments liés au nom et à l'adjectif seront développées dans les chapitres suivants.

4. Le nom et le groupe nominal

1 Le nom

A. La classe des noms

Les noms propres	Ils commencent par une majuscule, sont généralement invariables et employés sans déterminant. EX : Paris ; Camille ; Pierre. Les noms de pays s'emploient avec un déterminant. EX : la France ; l'Angleterre ; le Sénégal. Un groupe d'individus appartenant à une même communauté est considéré comme un nom propre. EX : les Français ; les Parisiens
Les noms communs	Ils commencent par une minuscule, sont accompagnés d'un déterminant, qui en précise le genre et le nombre. Ils sont variables. EX : le chien ; les chiens.
Les sous-classes de noms communs	Les animés/non animés Les noms animés désignent des êtres vivants, qu'ils soient humains ou non humains. EX : boulanger ; enfant ; cheval ; tortue ; chat. Les noms non animés désignent des choses ou des qualités. EX : légume, caillou, brique, chaise sont des noms désignant des choses ; courage, peur, amour sont des noms désignant des qualités, des sentiments.
	Les noms concrets/les noms abstraits Les noms concrets désignent des êtres ou des objets qui sont perceptibles par l'un des cinq sens. EX : chaise ; homme ; pluie ; sonnerie ; thé. Les noms abstraits désignent des propriétés, des qualités non perceptibles par les cinq sens. EX : curiosité ; déception ; bonheur ; amitié.
	Les noms comptables/les noms massifs Les noms comptables désignent des êtres ou des objets que l'on peut compter. On peut les employer avec un déterminant numéral et les mettre au pluriel. EX : trois pommes ; quatre chiens ; dix euros. Les noms massifs désignent des éléments que l'on ne peut pas compter. Ils peuvent s'employer au singulier avec l'article partitif. EX : de l'eau, du pain, de la neige, du courage.



NOTE DU FORMATEUR

Certains mots appartenant à une autre classe grammaticale sont devenus des noms par conversion (= substantivation). **EX :** le pour et le contre / le boire et le manger.

B. Le genre du nom¹

En français, le nom peut être masculin ou féminin. Le genre du nom est généralement indiqué par le déterminant. **EX** : un livre / une image.

Le nom s'accorde en genre avec les mots qui lui sont associés. **EX** : ta petite chaise.

Certains noms sont par eux-mêmes de genre masculin ou féminin. Souvent, un même radical peut donner à la fois un nom masculin et un nom féminin. **EX** : boucher/bouchère ; directeur/directrice.

a. Ajout d'un -e

En règle générale, le féminin des noms animés se marque par l'ajout à l'écrit d'un -e au nom masculin. **EX** : un ami → une amie.

L'ajout d'un -e peut entraîner des modifications orthographiques à l'écrit et un changement de prononciation à l'oral.

Masculin → Féminin	Exemples	Exceptions
La consonne finale se prononce		
Simple ajout du -e	renard → renarde président → présidente idiot → idiote	Consonne doublée : sot → sotté chat → chatte
Ajout d'un -e et oralisation de la voyelle nasale : -in → -ine ; -an → -ane	orphelin → orpheline cousin → cousine persan → persane	Consonne doublée : paysan → paysanne Jean → Jeanne
Doublement de la consonne finale : -et → -ette ; -el → -elle	cadet → cadette	Accent grave sur le e : préfet → préfète Pas de changement à l'oral : intellectuel → intellectuelle
Doublement de la consonne finale et oralisation de la voyelle nasale : -en → -enne ; -on → -onne	chien → chienne champion → championne	compagnon → compagne
Modification de la graphie des voyelles : -er → -ère	boulangier → boulangère	
La consonne finale change et se prononce		
-x → -se [z]	époux → épouse	roux → rousse
-f → -ve	veuf → veuve captif → captive	
-c → -que	franc → franque	Mots dans lesquels on n'observe pas de changement à l'oral : grec → grecque turc → turque Frédéric → Frédérique
Ajout de consonne	filou → filoute favori → favorite	

1. Les tableaux et exemples cités ici sont pour la plupart issus du Grévisse de l'enseignant : Pellat J.-C., Fonvielle S., *Le Grévisse de l'enseignant : Grammaire de référence*, Magnard, 2016, pp. 80-82.

b. Changement ou modification du suffixe

■ Les noms masculins en -eur

Masculin → Féminin	Exemples	Exceptions
-eur → -euse (noms auxquels on peut faire correspondre un participe présent en -ant)	porteur (cf. portant) → porteuse vendeur → vendeuse	-eur → -eresse enchanteur → enchanteresse pêcheur → pécheresse vengeur → vengeresse -teur → -trice éditeur → editrice exécuteur → exécutrice inspecteur → inspectrice persécuteur → persécutrice
-teur → -trice (noms auxquels on ne peut pas faire correspondre un participe présent en -ant)	directeur → directrice électeur → électrice	
Cas particulier : les comparatifs employés comme noms forment leur féminin par ajout d'un -e. EX : mineur → mineure ; inférieur → inférieure...		

■ Les noms masculins en -e qui forment un féminin en -esse

EX : poète → poétesse ; diable → diablesse ; suisse → suisseesse...

c. Distinction des genres par deux mots différents

EX : bélier → brebis / bouc → chèvre / cerf → biche / coq → poule / cheval → jument / frère → sœur / garçon → fille / gendre → bru / homme → femme / jars → oie / mâle → femelle / oncle → tante / parrain → marraine / taureau → vache...

d. Noms qui ne varient pas en genre

Certains noms terminant par -e ont la même forme pour les deux genres. On les appelle des noms épicènes. **EX :** un élève / une élève ; un artiste / une artiste.

e. Noms qui ont un double genre

■ « Amour » est le plus souvent utilisé au masculin, il peut être utilisé au féminin en littérature.

EX : Un amour sincère ; « Mais le vert paradis des amours enfantines » (Baudelaire).

■ « Délice » peut être féminin au pluriel, alors qu'il est masculin au singulier.

EX : Ce gâteau est un délice ; « Il fait toutes ses délices de l'étude » (Académie).

■ « Orgue » est masculin au singulier et au pluriel.

EX : L'orgue de cette église est excellent. / Les deux orgues de cette église sont excellents. Il est féminin dans le groupe figé « les grandes orgues ».

C. Le nombre du nom

a. Le pluriel des noms communs

Il existe deux nombres en français : le singulier et le pluriel. Les noms communs peuvent varier en nombre. En règle générale, le pluriel du nom est marqué à l'écrit par l'ajout d'un -s, parfois d'un -x à la fin de celui-ci.

Les marques du nombre des noms communs

Ajout d'un -s (cas le plus répandu)	EX : des maisons, des portes, des écrans
Ajout d'un -x (noms terminant par -au / -eu / -eau)	EX : des eaux, des cheveux, des étaux
Noms en -al au singulier, pluriel en -aux	EX : un cheval → des chevaux ; un métal → des métaux
Pas de modification (noms terminant au singulier par -s ; -z ; -x)	EX : une souris → des souris ; un nez → des nez ; une croix → des croix

■ Cas particuliers :

- Les noms en -ail prennent un -s au pluriel (**EX :** un éventail → des éventails) sauf les neuf noms suivants : bail, corail, émail, fermail, soupirail, travail, vantail, ventail, vitrail. **EX :** des coraux, des travaux...
- Les noms en -ou prennent un -s au pluriel (**EX :** un clou → des clous), sauf les sept noms suivants : bijou, caillou, chou, genou, hibou, joujou, pou, qui prennent un -x. **EX :** des hiboux, des genoux...
- Les noms en -au/-eu prennent un -x au pluriel sauf les cinq noms suivants : landau, sarrau, bleu, pneu, lieu (quand il s'agit du poisson). **EX :** des landaus, des pneus...
- Les noms en -al ont un pluriel en -aux, sauf les sept noms suivants : bal, cal, carnaval, chacal, festival, récital et régal, qui prennent un -s. **EX :** des chacals, des festivals...



FOCUS

Le double pluriel

Certains noms communs possèdent un double pluriel.

EX : ail → ails / aux ; ciel → ciels / cieux

œil → yeux (pour désigner l'organe qui permet de voir), mais on trouve parfois le pluriel « œils » dans certains noms composés (ex : des œils-de-bœuf).

b. Le pluriel des noms propres

■ Les noms propres peuvent être mis au pluriel :

- quand ils désignent des ensembles de populations ou des familles illustres. **EX :** les Italiens ; les Londoniens ; les Bourbons ;
- quand on utilise le nom d'un personnage célèbre pour désigner un type. **EX :** Les Mécènes deviennent rares de nos jours.

■ Les noms propres ne prennent pas la marque du pluriel :

- quand ils désignent une famille entière. **EX :** Nous allons dîner chez les Girard ;
- quand on utilise le pluriel pour désigner un seul individu. **EX :** Les Victor Hugo, les Lamartine sont des auteurs qui ont marqué leur siècle ;
- quand ils désignent deux individus qui portent le même nom. **EX :** Les frères Lumière sont à l'origine du cinéma ;
- quand ils désignent des titres d'ouvrage ou de magazine. **EX :** J'ai commandé vingt Germinal pour une classe.

2 Le groupe nominal

A. Éléments de définition

Le groupe nominal peut occuper toutes les fonctions essentielles de la phrase. Il s'agit d'un groupe syntaxique dont le noyau est le nom. On distingue généralement :

- les **groupes nominaux réduits** (déterminant + nom). **EX** : un bateau ;
- les **groupes nominaux étendus**, composés d'un déterminant, d'un nom et d'une ou plusieurs expansions du nom. **EX** : un grand bateau ; le grand bateau bleu du capitaine.

B. Fonctions syntaxiques du nom ou du GN

Le nom ou le GN restreint ou étendu peut occuper toutes les fonctions essentielles d'une phrase :

- sujet. **EX** : Les enfants jouent dehors ;
- COD. **EX** : Elle mange un gâteau (GN restreint en fonction COD) / Elle mange un gâteau au chocolat. (GN étendu en fonction COD) ;
- COI. **EX** : Nous parlons à la voisine ;
- attribut du sujet. **EX** : Mon frère est journaliste ;
- attribut du COD. **EX** : Elle l'imagine comédien ;
- complément du nom. **EX** : Une part de gâteau ;
- apposition. **EX** : Paris, cette ville magnifique, est l'une des plus visitées au monde ;
- complément de l'adjectif. **EX** : Heureux de ses succès, Pierre a remercié tout son entourage ;
- complément circonstanciel. **EX** : Le soir, le soleil se couche vite.

3 Les fonctions à l'intérieur du groupe nominal étendu : les expansions du nom

Les expansions du nom sont des mots ou des groupes de mots qui dépendent du nom et qui permettent de le caractériser, d'apporter un complément d'information. Les expansions du nom sont généralement facultatives et cumulables.

A. Nature des expansions du nom

Les expansions du nom peuvent être :

- un adjectif, un participe en emploi adjectival ou un groupe adjectival. **EX** : Un grand jardin ;
- une proposition subordonnée relative. **EX** : Le jardin qui donne sur la nationale est bruyant ;
- un groupe prépositionnel. **EX** : Les jardins de Versailles peuvent être visités ;
- un groupe infinitif. **EX** : La crainte de quitter sa famille l'a empêché de partir ;
- une proposition subordonnée complétive conjonctive. **EX** : La crainte qu'il ait eu un accident m'a tenu éveillé toute la nuit.

ADMIS CRPE

NOUVEAU
CONCOURS
2022

CRPE

PROFESSEUR DES ÉCOLES

Tout le cours

Épreuves écrites et orales

L'OUVRAGE INDISPENSABLE POUR RÉUSSIR VOTRE CONCOURS

- **TOUS LES SAVOIRS DISCIPLINAIRES**
au programme pour réussir les épreuves écrites de **français** et de **mathématiques**
- **TOUS LES SAVOIRS DIDACTIQUES**
pour réussir l'épreuve orale de **leçon**
- **TOUTES LES CONNAISSANCES**
sur le développement et la psychologie de l'enfant, les valeurs de la République et les exigences du service public pour réussir l'épreuve d'**entretien**
- **LA MÉTHODOLOGIE DES ÉPREUVES**
pour cerner les **enjeux** et répondre aux **exigences** du jury
- **DES PLANNINGS DE RÉVISIONS**
pour **personnaliser votre préparation**
- **LES CONSEILS DU FORMATEUR**
pour **répondre aux attentes du jury** et **déjouer les pièges** des sujets

LES ÉPREUVES DE VOTRE CONCOURS

- **ÉCRITS**
Français - Mathématiques
- **ORAUX**
Leçon - EPS - Mises en situation professionnelle

DES AUTEURS SPÉCIALISTES
DU CONCOURS, enseignants et
formateurs au plus près de la
réalité des épreuves

ADMIS, LA COLLECTION LA + COMPLÈTE



OFFERT 50 QCM interactifs en ligne

ISSN : 2109-7658
ISBN : 978-2-311-21073-6



N°1 Vuibert
DES CONCOURS

www.Vuibert.fr